

**RAPPORTEUR : Madame Laurence RABUSSIÉ**

**OBJET : Soutien technique pour la mise en œuvre d'espaces de jachères fleuries au Lycée Marcelin Berthelot**

*Mesdames, Messieurs,*

*Dans le cadre d'un projet pédagogique, le Lycée Marcelin Berthelot demande le soutien technique de la commune de Châtellerault pour la mise en œuvre d'espaces de jachères fleuries dans la cour de l'établissement.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

**CONSIDERANT** que pour ces travaux, le lycée Marcelin Berthelot a besoin d'engins spécifiques et que ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, et plus précisément dans la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics sur la commune de Châtellerault,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de passer une convention avec le Lycée Marcelin Berthelot, pour mettre à sa disposition à titre exceptionnel et gratuit, les outils nécessaires à la réalisation de son projet et le prêt pendant une demi-journée d'un tracteur et du rotovator ainsi qu'un agent du service cadre de vie,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat correspondante.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous-préfecture, le 26/05/2011 N° 3934  
Publié au siège de la Mairie, le 26/05/2011

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM